



## AVIS AUX CERCLES 2022 / N°32

DH/EL

Bruxelles, le 21 octobre 2022

### 1. COMMUNIQUES DE LA LBFA

- 1.1. Distances de cross saison 2022-2023
- 1.2 Saison 2022-2023 - RAPPEL fiche d'identité du cercle pour le 31/10/22
- 1.3 Carte de membre 2023 avec photo obligatoire - RAPPEL

### 1. COMMUNIQUES DE LA LBFA

#### 1.1. Distances de cross saison 2022-2023

Veuillez trouver en pièce jointe les distances de cross conseillées pour la saison 2022-2023.

#### 1.2 Saison 2022-2023 - RAPPEL fiche d'identité du cercle pour le 31/10/22

Pour rappel, les cercles sont invités à remplir la fiche d'identité, et à la renvoyer au secrétariat de la LBFA pour le 31/10/2022 au plus tard (une amende de 2,50 € par jour de retard est appliquée).

**Il nous semble utile de rappeler** que les points repris dans les extraits du ROI ci-dessous sont impératifs. Nous vous remercions d'avance de bien vouloir vous y conformer.

« 5.3.1.1. Les cercles associés adressent chaque année à la L.B.F.A., une copie conforme du procès-verbal de leur assemblée générale statutaire et l'informe de leurs modifications statutaires intervenues.  
5.3.1.2. Ils communiquent à la L.B.F.A., les modifications de composition de leur conseil d'administration telles qu'ils doivent les faire paraître au Moniteur belge, dans les 30 (trente) jours francs du changement intervenu, signées par 3 (trois) administrateurs dont le Président et le Secrétaire ou le correspondant officiel.

5.3.1.3. Les membres du conseil d'administration doivent être affiliés à la L.B.F.A.

#### 5.3.2. CORRESPONDANCE OFFICIELLE

5.3.2.1. La L.B.F.A. et les Comités fédéraux s'adressent au correspondant officiel désigné par le conseil d'administration du cercle. Celui-ci en sera administrateur et de préférence son secrétaire. »

#### 1.3 Carte de membre 2023 avec photo obligatoire - RAPPEL

Cher représentant de club, merci de « battre le rappel » auprès de vos officiels ! Paru à l'avis aux cercles 2022/18 du 9 juin dernier : La nouvelle de carte de membre 2023 sera de format « carte de banque » et

inclura impérativement la photo du détenteur. Afin d'être prêt pour le 1er janvier 2023, nous vous demandons dès à présent de nous fournir une photo récente type carte d'identité que vous enverrez à l'adresse email spécifique [carte.membre@lbfa.be](mailto:carte.membre@lbfa.be) avec la communication suivante :  
NOM+Prénom+club+fonction – les différentes fonctions à indiquer sont les suivantes : Comité provincial/Officiel/GEFA/Commission. Si vous cumulez plusieurs fonctions, merci de l'indiquer ; (exemple : Dupont Fernand – officiel / ou Dupont André – Commission et GEFA). Dès 2023, la carte de membre SANS photo ne sera plus autorisée